

Conditions Particulières concernant la location des Produits

Les présentes Conditions Particulières de location des Produits doivent toujours être lues conjointement avec les Conditions Générales (« CG ») de GeoDynamics.

1. Engagements et obligations du Client

1.1 Le Client reconnaît avoir été informé par GeoDynamics de la méthode correcte d'utilisation des Produits loués et déclare en avoir été suffisamment informé.

1.2 Pendant la durée du Contrat, le Client doit :

- Conserver les Produits loués avec le soin nécessaire et comme propriété reconnue de GeoDynamics. Dans son rôle de bon père de famille, le Client prendra en outre les précautions nécessaires pour éviter que les Produits loués ne soient endommagés, accidentés ou volés ;
- Utiliser les Produits loués uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés, avec soin et correctement, conformément aux spécifications et aux instructions de GeoDynamics ;
- S'assurer que toutes les restrictions et obligations imposées au Client par le Contrat s'appliquent également à tout Utilisateur des Produits loués, et s'assurer que ces Utilisateurs se conformeront à ces obligations.

1.3 Le Client doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables aux Produits loués. À cet égard, le Client doit apporter une coopération totale et une assistance raisonnable à GeoDynamics dans le cas où GeoDynamics doit rappeler tout ou partie des Produits loués.

1.4 Le Client sera seul responsable de la possession et/ou de l'utilisation des Produits loués et préservera GeoDynamics à l'encontre des actions intentées par des tiers à cet égard.

1.5 Le Client n'est pas autorisé à aliéner les Produits loués de quelque manière que ce soit, à les rendre immeubles, à les grever d'une garantie à fournir à un tiers, à les louer ou à les placer de quelque autre manière sous le contrôle de tiers.

1.6 Le Client reconnaît en outre qu'il n'a pas le droit de céder ou de sous-louer ses droits de locataire en vertu du Contrat sans le consentement écrit de GeoDynamics.

1.7 Enfin, le Client reconnaît que les Produits loués ne peuvent être utilisés qu'au sein de l'UE, de l'EEE et du Royaume-Uni, sauf convention contraire explicite et écrit.

1.8 En cas d'utilisation en dehors de la zone approuvée par GeoDynamics, le Client remboursera à GeoDynamics tous les coûts supplémentaires causés par l'utilisation en dehors de ladite zone, par exemple les frais de roaming.

2. Livraison

2.1 Sauf convention contraire explicite, les Produits loués seront toujours livrés à l'adresse indiquée par le Client. Les frais de livraison sont à la charge du Client et le risque de dommage, de destruction et de disparition relatif aux Produits loués est transféré au Client dès la mise à disposition des Produits loués à l'adresse indiquée par le Client.

2.2 Les frais supplémentaires encourus pour la réception des Produits loués sont toujours à la charge du Client.

2.3 GeoDynamics détermine toujours raisonnablement la manière dont le transport s'effectue, ainsi que les personnes auxquelles elle fait appel à cet effet.

2.4 Si le Client refuse la livraison ou – le cas échéant – fait preuve de négligence en fournissant les informations ou les instructions indispensables au transport des Produits loués, GeoDynamics est en droit de prendre toutes les mesures (telles que le stockage chez un tiers) pour le compte et au risque du Client.

2.5 GeoDynamics se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles pour toute commande et d'établir une facture pour celle-ci.

3. Non-conformité et vices apparents

3.1 Immédiatement après la livraison des Produits loués, mais en tout cas avant l'installation des Produits loués, le Client effectuera une première vérification, qui portera sur la quantité, le type, les dimensions, le(s) bon(s) emplacement(s), la conformité de la livraison, les vices apparents.

3.2 Suite à cette vérification, le Client signalera toute non-conformité et/ou toute anomalie immédiatement vérifiable/tout vice apparent – sous peine de déchéance – par écrit à GeoDynamics immédiatement après réception par email (complaints@geodynamics.be).

3.3 Si aucune plainte n'est formulée conformément à l'Article 3.2, le Client est réputé avoir accepté la livraison.

4. Installation

4.1 Lorsque les Produits loués doivent être installés, tant GeoDynamics que le Client peuvent s'en charger eux-mêmes.

Installation par le Client

4.2 S'il est convenu que le Client procède lui-même ou fait procéder par un tiers à l'installation des Produits loués, celle-ci s'effectue sous l'entière responsabilité et aux risques du Client. GeoDynamics ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'installation des Produits loués.

Installation par GeoDynamics

4.3 S'il est convenu que GeoDynamics se charge de l'installation des Produits loués, le service desk de GeoDynamics s'efforcera de contacter le Client dès que raisonnablement possible en vue de prendre un rendez-vous pour l'installation des Produits loués par GeoDynamics. Le Client reconnaît que l'installation des Produits doit en tout état de cause avoir lieu endéans un délai raisonnable après la signature du Contrat.

4.4 Les Produits loués seront installés par des installateurs expérimentés et qualifiés choisis par GeoDynamics.

4.5 Si le Client souhaite annuler ou reporter le rendez-vous pris pour l'installation des Produits, il doit en informer GeoDynamics par écrit, par email (dispatch@geodynamics.be), au moins 1 jour ouvrable avant le rendez-vous prévu.

4.6 En l'absence d'une annulation (dans les délais impartis) de l'installation prévue conformément au présent Article, GeoDynamics a le droit de répercuter sur le Client tous les coûts qui en découlent (tels que, entre autres, sans s'y limiter, les frais de déplacement inutiles), avec un minimum de 50 €.

4.7 Le Client accepte qu'il relève de son entière responsabilité de s'assurer qu'aucune circonstance ne peut survenir qui pourrait entraver, prolonger et/ou perturber une installation correcte par GeoDynamics. À défaut, le Client est entièrement responsable des risques et des coûts qui en découlent.

4.8 Sans préjudice des dispositions ci-dessus, le Client devra en tout état de cause s'assurer à ses propres frais et risques que :

- Les installateurs désignés par GeoDynamics peuvent, dès leur arrivée sur le lieu d'installation, commencer et poursuivre leurs travaux pendant les heures normales de travail et en outre, si GeoDynamics le juge nécessaire, en dehors des heures normales de travail, à condition d'en avoir informé le Client en temps utile ;
- Le lieu où l'installation doit avoir lieu est couvert, bien éclairé, sûr et adapté à l'installation des Produits loués ;
- Si nécessaire, les installateurs désignés par GeoDynamics sont suffisamment informés des travaux en cours et des risques encourus ;
- L'assistance nécessaire, si elle est demandée par GeoDynamics, et les matériaux nécessaires à l'installation sont disponibles ;
- Les travaux préparatoires nécessaires ont été effectués à la demande de GeoDynamics ;
- Si le début ou la progression de l'installation des Produits est retardé par des facteurs dont le Client est responsable, tous les coûts qui en résultent (tels que, mais sans s'y limiter, les frais de déplacement inutiles et les temps d'attente supérieurs à une demi-heure) seront facturés au Client par GeoDynamics, avec un minimum de 50 €.

5. Vices cachés

5.1 Sauf convention contraire explicite, une garantie couvrant les vices cachés affectant les Produits loués est accordée durant la période complète de location.

5.2 Le Client notifiera à GeoDynamics ces vices cachés, sous peine de déchéance, au plus tard 48 heures après leur découverte, par email (complaints@geodynamics.be).

5.3 Sous peine d'irrecevabilité de la plainte, le Client doit être en mesure de prouver qu'il a correctement stocké les Produits loués tant avant qu'après la découverte du vice. Après la découverte de tout vice, le Client est tenu de cesser immédiatement l'installation, l'utilisation ou la transformation du Produit loué et de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour éviter tout dommage (supplémentaire) sous peine d'irrecevabilité de la plainte.

5.4 En outre, GeoDynamics est à tout moment en droit d'examiner ou de faire examiner la plainte. Dans ce cas, le Client est tenu de prêter toute la coopération requise par GeoDynamics pour l'examen de la plainte au service desk de GeoDynamics afin que le Client puisse être contacté.

5.5 Tout retour du Produit loué défectueux doit être préalablement approuvé par écrit par GeoDynamics et doit se faire conformément aux instructions de GeoDynamics. En l'absence d'un tel accord, tous les retours seront refusés et tous les frais en résultant seront facturés au Client.

5.6 GeoDynamics n'est pas responsable et ne fournit pas d'indemnisation pour les vices attribuables à :

- L'installation impropre par le Client ou un tiers désigné par le Client ;
- L'utilisation et/ou traitement impropres ;
- Les vices qui sont directement ou indirectement causés par un acte du Client ou d'un tiers, que ce soit suite à une erreur ou à une négligence ;
- L'usure normale, une manipulation inadéquate, une tension excessive, des influences extérieures ou des dommages causés par un cas de force majeure/une épreuve difficile.

5.7 En général, GeoDynamics ne sera pas tenue à une garantie ou à une responsabilité si le Client ne se conforme pas aux dispositions du présent Article ou ne le fait pas correctement ou en temps voulu. Si le Client procède à des réparations ou à d'autres travaux sur les Produits loués sans l'accord écrit préalable de GeoDynamics, tout recours à la garantie sera nul et non avenue.

6. Plaintes

6.1 Aucune demande d'indemnisation de la part de GeoDynamics pour des vices apparents ou cachés ne peut être maintenue après l'expiration des délais susmentionnés aux Articles 3 et 5.

6.2 Les garanties offertes par GeoDynamics au Client suite à des plaintes justifiées demeurent au propre choix et à la discrétion de GeoDynamics limitées (en tout ou en partie) : **(i)** au remplacement du Produit par un Produit (similaire) en stock, **(ii)** au renvoi du Produit concerné avec crédit au Client, ou **(iii)** à la réparation du Produit.

6.3 En cas de remplacement du Produit, le Client peut choisir – moyennant le paiement d'un coût – de faire effectuer le remplacement par des installateurs expérimentés et qualifiés choisis par GeoDynamics.

7. Réserve de propriété

7.1 GeoDynamics reste propriétaire des Produits loués et rien dans ces Conditions Particulières concernant la location des Produits ne doit être interprété comme un transfert de tout droit, titre ou intérêt dans les Produits loués au Client autrement qu'en tant que « locataire ».

7.2 Il est interdit au Client de retirer les Produits loués ou de changer leur destination sans l'accord préalable écrit de GeoDynamics.

7.3 Le Client est tenu d'informer GeoDynamics immédiatement par lettre recommandée lorsque :

- Un tiers saisi ou exerce un droit de rétention sur les Produits loués ou sur le bien dans lequel les Produits loués sont installés et dont ils font donc partie. Dans tous les cas, le Client doit immédiatement informer ce tiers par écrit que les Produits loués sont la propriété de GeoDynamics ;
- Un accident est survenu impliquant les Produits loués (en tout ou en partie) ou le bien dans lequel les Produits loués sont installés et dont ils font donc partie ;
- Les Produits loués (en tout ou en partie) ou le bien dans lequel les Produits loués sont installés et dont ils font partie sont réclamés, volés ou endommagés.
- Tout dommage aux Produits loués pendant la période de location, autre que ceux résultant d'une utilisation normale et prudente des Produits, sera à la charge du Client avec l'obligation d'indemniser GeoDynamics pour le dommage.
- En cas de destruction, d'aliénation, de perte ou de vol des Produits loués, le Client sera redevable à GeoDynamics d'une indemnité égale à la Valeur à Neuf en vigueur de ces Produits loués.

7.4 En outre, le Client reconnaît que cela n'entraîne pas la résiliation du Contrat de telle sorte que le Client soit obligé de louer ou d'acheter de nouveaux Produits. Si le Client refuse de le faire, cela sera considéré comme une résiliation unilatérale du Contrat par le Client, en vertu de laquelle l'Article 7.1 des CG deviendra pleinement applicable.

8. Interopérabilité

8.1 Le Client reconnaît que GeoDynamics ne garantit pas que les Produits loués seront à tout moment compatibles avec les Services SaaS, car cette compatibilité est déterminée par des facteurs indépendants de GeoDynamics (tels que, mais sans s'y limiter, le réseau, la décision du ou des fournisseurs, les nouvelles technologies et techniques, la législation).

8.2 En tout état de cause, le Client reconnaît explicitement que la suppression, le fonctionnement réduit/ralenti, l'indisponibilité temporaire ou prolongée du réseau de communication utilisé par GeoDynamics – imputable uniquement

au(x) fournisseur(s) de GeoDynamics – ne constitue en aucun cas un motif de résiliation anticipée de la location des Produits sans être redevable de l'indemnité de rupture (telle que stipulée à l'Article 7.1 CG). Cette suppression ne peut pas non plus entraîner la résiliation anticipée de l'abonnement concernant les Services SaaS (comme stipulé à l'Article 5.3 des Conditions Particulières relatives aux Services SaaS).

9. Inspection

9.1 GeoDynamics a le droit, après accord préalable entre les parties, d'accéder :

- Le lieu où les Produits loués sont installés ;
- Le lieu où se trouvent les biens, dans lesquels les Produits loués sont installés ;

en vue d'inspecter les Produits loués.

10. Assurance

10.1 Le Client maintiendra les Produits loués assurés contre tous les risques de perte ou de dommage, quelle qu'en soit la cause, au moins pour la Valeur à Neuf et en fournira la preuve à GeoDynamics sur demande.

11. Restitution

11.1 Lorsque **(i)** la période de location expire, **(ii)** le Contrat est résilié ou **(iii)** résilié de manière anticipée (pour quelque raison que ce soit), le Client doit restituer les Produits loués à GeoDynamics au moment et à l'endroit indiqués par GeoDynamics.

11.2 Le Client est responsable de toute perte, vol ou dommage aux Produits loués survenus lors de leur restitution par le Client.

11.3 Le Client reconnaît que la simple restitution des Produits loués n'implique pas que le Contrat soit également résilié de ce fait. Tant que le Contrat n'est pas résilié, les Produits retournés ou les Produits similaires restent à la disposition du Client.

11.4 Les Produits loués doivent être, au moment de leur restitution, dans un état sensiblement identique à celui dans lequel ils ont été livrés, à l'exception de l'usure normale résultant d'une utilisation normale.

11.5 Sur demande écrite du Client, GeoDynamics peut démonter les Produits loués, mais les coûts liés à ce démontage sont à la charge du Client.

11.6 Le Client reconnaît que le simple démontage des Produits loués n'implique pas que le Contrat soit également résilié de ce fait.

11.7 Dans le cas où le Client ne restituerait pas les Produits loués conformément au présent Article, le Client sera redevable à GeoDynamics d'une indemnité égale à la Valeur à Neuf alors en vigueur de ces Produits.